



Communiqué

Lausanne révisé son Plan de mobilité

Afin d'atteindre les objectifs du Plan climat, la Municipalité de Lausanne adopte de nouvelles dispositions réglementaires du Plan de mobilité lausannois qui entreront en vigueur au 1^{er} mars 2024. Ces modifications ont pour objectif de continuer à encourager la mobilité durable lors des déplacements du personnel communal.

Lors de l'élaboration de son Plan climat, la Municipalité s'est fixée des objectifs climatiques ambitieux, notamment «zéro émission directe d'ici à 2030 dans le domaine de la mobilité». Afin d'atteindre ces objectifs, le Plan de mobilité de l'administration lausannoise (PML), instauré en 2010, a été revu et de nouveaux outils sont mis en place. Les nouvelles dispositions réglementaires entreront en vigueur le 1^{er} mars 2024.

Un plan de mobilité a pour objectif d'encourager le personnel à utiliser des modes de mobilité durable comme les transports publics, le vélo et la marche lors de ses déplacements professionnels et pendulaires, et de limiter l'utilisation de véhicules individuels motorisés. «Nous savons que la voiture engendre des coûts externes élevés sur la santé et l'environnement et que ceux-ci sont, en fin de compte, pris en charge par la collectivité. En tant qu'employeur avec plus de 5'000 collaboratrices et collaborateurs, nous avons un rôle important à jouer pour limiter notre empreinte» explique Mme Florence Germond, conseillère municipale en charge de la mobilité et du personnel. Afin que le nouveau PML réponde à la diversité des réalités de terrain au sein de l'administration, des contraintes telles que les horaires de nuit ou les lieux de travail mal desservis par les transports publics, ont été prises en compte.

Encourager les modes de déplacement durables

Afin d'inciter le report modal vers les transports publics et la mobilité active, les mesures existantes ont été renforcées et de nouvelles ont été mises en place. La subvention pour l'achat d'un abonnement Mobilis, CFF ou CGN a été augmentée passant de CHF 240.- à CHF 300.- pour un abonnement annuel et de CHF 20.- à CHF 25.- pour un abonnement mensuel. La subvention pour un FlexiAbo qui permet de choisir ses jours de déplacements, est passée de CHF 125.- pour 104 jours d'utilisation par an à CHF 165.- pour 100 jours. La subvention «kit vélo» est augmentée de CHF 180.- à CHF 300.-. Aussi, la recharge électrique sera offerte sur le lieu de travail aux e-vélos, e-scooters et e-trottinettes. De plus, cinq parcs à vélos en libre-service seront installés sur différents sites de l'administration pour 2024. Le personnel pourra y emprunter des vélos électriques ainsi que des vélos cargos pour ses déplacements professionnels.

Limiter l'usage des véhicules individuels motorisés

Le prix de la location des places de stationnement est uniformisé à CHF 90.- par mois. Exceptions à cela, la location se monte à CHF 50.- pour le personnel avec des horaires spéciaux ou travaillant sur des sites excentrés. La place de stationnement est mise à disposition gratuitement pour le personnel lorsqu'il effectue des interventions de piquet ou d'urgence et pour le personnel à mobilité réduite. Les collaboratrices et collaborateurs qui renoncent d'eux-mêmes à leur place de parc se verront offrir un bon unique de CHF 185.- pour les transports publics.



Lors de déplacements professionnels, plusieurs alternatives durables sont à disposition du personnel communal. Les collaboratrices et collaborateurs sont priés de privilégier la marche et le vélo pour les petits trajets et autrement d'utiliser en priorité les transports publics et les véhicules de service partagés (voitures et vélos).

Par l'adoption de ce nouveau Plan de mobilité ambitieux, la Ville de Lausanne se profile comme une employeuse résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et met toutes les chances de son côté pour atteindre ses objectifs climatiques.

La Municipalité de Lausanne

Annexe: dispositions réglementaires du Plan de mobilité de l'administration lausannoise

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Florence Germond, conseillère municipale, Direction finances et mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 28 novembre 2023